

Accueil des requérants d'asile dans le canton

Ouverture urgente d'une nouvelle structure d'hébergement provisoire à La Chaux-de-Fonds

Le nombre élevé de demandes d'asile enregistrées en Suisse depuis plusieurs semaines, de même que les événements observés dans la zone de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ont récemment conduit la Confédération à demander aux cantons d'augmenter leurs capacités d'accueil. Dans le canton de Neuchâtel, les centres d'hébergement de Couvet et Fontainemelon affichent complet. Une nouvelle structure d'accueil provisoire sera ouverte dès le 2 mai 2011 à La Chaux-de-Fonds dans un ouvrage de protection civile et accueillera une trentaine de requérants d'asile. Il s'agit d'une solution d'urgence qui ne devrait durer que quelques mois. Des recherches en vue d'une structure d'accueil durable sont actuellement en cours.

En raison de l'instabilité politique et sécuritaire qui se propage en Afrique du Nord et dans le Moyen-Orient, la Confédération a informé les cantons qu'ils doivent s'attendre à accueillir davantage de requérants d'asile et, en conséquence, les a appelés à augmenter leurs capacités d'hébergement de 5.000 places pour l'année en cours.

Centres de Couvet et Fontainemelon saturés

Le canton de Neuchâtel se voit attribuer 2,4% des demandeurs d'asile. Les centres d'hébergement de Couvet et Fontainemelon offrent une capacité d'accueil de 80 places chacun et sont actuellement complets, voire même saturés. Une part importante des pensionnaires de ces deux centres de premier accueil en hébergement collectif sont des personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ou des requérants d'asile déboutés. Au bénéfice de l'aide d'urgence et appelées à devoir quitter la Suisse, ces personnes ne peuvent raisonnablement être transférées en appartement (deuxième accueil).

Une solution urgente et provisoire à La Chaux-de-Fonds

Afin de désengorger les centres d'accueil de Couvet et Fontainemelon et d'assurer au mieux l'hébergement et l'assistance que le canton doit accorder aux requérants d'asile qui lui sont attribués, le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 20 avril, a pris un arrêté prévoyant la mise sur pied de la protection civile. En étroite collaboration entre l'état-major d'ORCAN (organe cantonal chargé de l'intervention et de la conduite en cas de catastrophe et dans des situations d'urgence pouvant aller jusqu'à l'état de nécessité), le Service de la sécurité civile et militaire, le Service des migrations, l'organisation de protection civile des montagnes neuchâteloises, ainsi que les autorités communales et les services compétents de la Ville de La Chaux-de-Fonds, un abri de protection civile pourra ainsi être ouvert à La Chaux-de-Fonds et accueillir une trentaine de requérants d'asile dès

le 2 mai prochain. Il s'agit d'une solution d'urgence et de nature provisoire, qui ne devrait en principe pas s'étendre au-delà de quelques mois.

L'ouvrage de protection civile, situé à Bois Jean-Droz, n'accueillera que des hommes célibataires. Ces personnes seront encadrées dans un premier temps par le personnel de la protection civile, en collaboration avec le Service des migrations qui prendra ensuite progressivement le relai lorsque les recrutements nécessaires auront pu être effectués.

Recherche d'une structure durable en cours

Des démarches et des contacts avec différents partenaires sont actuellement en cours en vue de trouver et rendre rapidement opérationnelles une ou plusieurs structures d'hébergement à caractère durable, propres à assurer l'accueil des requérants d'asile que la Confédération attribue et continuera d'attribuer au canton de Neuchâtel.

Pour plus de renseignements:

**Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 48 00;**

Serge Gamma, chef du Service des migrations, tél. 032 889 63 09.

Neuchâtel, le 29 avril 2011